Centre de Gestion de la Manche
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°91-857 du 02/09/1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté en date du 25 janvier 2024 établi par le Président du Centre de Gestion de la Manche, instituant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, des agents des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Manche, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2027,

VU, l'avis émis par la commission promotion interne de la Catégorie A le 24/06/2025,

ARRÊTONS

ARTICLE 1er : **Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de professeur d'enseignement artistique de classe normale, spécialité musique, au titre de la promotion interne, à compter du 1er juillet 2025 :**

- Madame Julie GRANDIDIER, assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER.

ARTICLE 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du **1er juillet 2025** au **30 juin 2027**.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le **31 mai 2027**.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2028**.

ARTICLE 3 : **La Directrice du Centre de Gestion sera chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :**

- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : 01/07/25

Fait à Saint-Lô, le 24/06/2025

Le Président,

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ★ MANCHE

Jean-Dominique BOURDIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
050-285000055-20250701-20250254-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025
Pour l'autorité compétente par délégation